



Je ne comprends pas, qu'après avoir dit une parole sensée comme je l'ai entendue quelque part, lorsque le président de la Fédération a déclaré combien il dépense en frais de justice, et quand on sait qu'on ne peut pas compter le nombre de procès remportés par la FECAFOOT, on peut se demander ce qui se passe là-bas. N'y a-t-il personne qui ait encore de la cohérence? Parce qu'on ne peut pas dire ce que la FECAFOOT a dit et qui était le commencement de la sagesse, et aujourd'hui, on fait ce qui vient d'être fait.

Quand on regarde ce document, la résolution 4 les met déjà hors-jeu, parce qu'ils osent dire qu'ils approuvent un appel qu'ils ont interjeté auprès du Tribunal fédéral Suisse. Cette résolution-là, elle seule veut dire que la résolution 5 n'a aucune valeur. Si vous faites appel, ça veut dire que vous avez perdu un procès. Il faut savoir que la FECAFOOT fait signer à ses membres au moment de l'affiliation, un engagement à respecter les décisions du Tas. Cet engagement est rédhibitoire. On ne peut affilier aucun membre à la Fédération, s'il n'a pas signé cela. Pour pouvoir être membre de la FECAFOOT, il faut avoir reconnu le Tas et s'engager à respecter ses décisions et toutes ses sentences. Et, c'est la Fifa qui proposé cela à tous ses membres, car on ne peut être membre de la Fifa aujourd'hui sans s'engager à respecter et à faire respecter à ses propres membres le Tas.

Les décisions du Tas étant applicables au prononcé, et l'envie d'aller au Tribunal fédéral suisse, n'arrête pas la décision du Tas. Comment peuvent-ils alors dissoudre la Ligue alors

que le Tas leur a demandé de la rétablir ? Nul ne peut se prévaloir de sa propre turpitude. Qui désigne les arbitres pour les matchs de la Ligue ? Qui délivre les licences ? Donc, la FECAFOOT ne peut pas en même temps refuser de délivrer les licences, refuser de désigner les arbitres et prétendre que la Ligue a joué sans les licences.

Avoir des arbitres étrangers dans un championnat n'est pas nouveau ; la collaboration existe partout dans le monde. J'ai joué en Egypte avec des arbitres français. Des arbitres de la Caf dirigent des matchs de l'UEFA et vice versa. C'est une honte pour notre image, qu'est-ce qu'on fait et qu'est-ce qu'on a pu faire pour tomber si bas ? Je ne comprends pas ce football qui est devenu une querelle de tontine. Même dans les tontines les gens s'entendent mieux.

Les décisions du Tas ne s'appliquent pas avec aménagement, sauf si le gagnant le veut. Leur propre document montre qu'ils sont en faute. Vous ne pouvez pas aménager la décision du Tas à votre convenance. C'est le vainqueur qui peut vous le concéder quelque chose. Les perdants n'ont pas la parole. Quand on a perdu une procédure, on se plie.

Joseph Antoine Bell

---